

Compte-rendu sommaire -- Conseil d'administration

**15 novembre 2006
Assemblée Nationale --16h-18h
PARIS**

Liste des membres présents

Bernard GARANDEAU,
Secrétaire général « Ville et Aéroport », 1^{er} adjoint au Député-Maire de Mérignac

Etienne-Christian VILLEMAGNE,
Trésorier « Ville et Aéroport », Vice-Président de la Com. de com. de l'Est Lyonnais (CCEL)

Louis CERCLERON,
Vice-Président de la Com. de com. Erdre et Gesvres, Maire de Notre-Dame-des-Landes

Didier GONZALES,
Maire de Villeneuve-le-Roi

Gaston LATSCHA,
Com. de com. des Trois Frontières, Adjoint au Maire de Hésingue

Pascal BOUREAU,
Adjoint au Maire de Blagnac

Michel PAQUET,
Adjoint au Député-Maire de Maisons-Laffitte

François GARCIA,
Président de la Com. de com. des Portes de l'Essonne

Christian NAHON,
Vice-Président de la Com. de com. Roissy Porte-de-France

Rémy JOURDAN,
Collaborateur de D.GONZALES

Candice DAUGE,
Assistante parlementaire de M.BUR, Député-Maire de Lingolsheim

Françoise HOTTIN,
Secrétaire générale du SIVU Aéroportuaire Notre-Dame-des-Landes

Julien DELANNAY,
Chargé de mission « Ville et Aéroport »

Ordre du jour

- I) **Harmonisation PEB/PGS. Validation des propositions de Ville et Aéroport
Demande d'audience auprès de la Mission Rouquès (Ponts et Chaussées)**
- II) **Préparation du colloque annuel : « Développement aéroportuaire, aménagement du territoire et développement durable : quelle(s) décision(s) pour 2007 ? »**
- III) **Quel rôle et quelle part des collectivités locales (ex : villes-sites) au sein des futures sociétés aéroportuaires ?**
- IV) **Questions diverses**

La réunion commence à 16h05 sous la présidence de Bernard GARANDEAU, Secrétaire général, qui excuse Jean-Pierre BLAZY, Président, retenu par ses obligations parlementaires.

I) **Harmonisation PEB/PGS.**

Un débat a lieu entre les membres présents autour du document préparatoire qui leur a été remis et relatif aux propositions de l'association sur la question de l'harmonisation des deux dispositifs existants PEB et PGS. Ce question était le point central de la réunion.

Suite à l'examen de chaque proposition, le document est adopté. Celui-ci tiendra compte des requêtes des différents membres.

Il accompagne un courrier de demande d'audience auprès de la Mission Rouquès qui a été adressé suite à la réunion du CA le 4 décembre.

Pour rappel, le Ministre des Transports, Dominique PERBEN, a missionné les Ponts et Chaussées par courrier le 30 novembre 2005. Ladite mission devait réfléchir à l'harmonisation possible des deux dispositifs existants que sont le PEB (Prévention de l'urbanisme au voisinage des aérodromes, loi de 1985) et celui du PGS (Réparation – Aide à l'insonorisation des logements – Dispositif d'aide aux riverains).

La mission conduite par l'ingénieur des Ponts Gilles ROUQUES devait remettre ses recommandations au Ministre au mois de mars 2006. Il n'en a rien été, l'ACNUSA nous indiquant que l'un des motifs du retard des travaux de cette mission était lié à la non nomination des représentants du Ministère de l'Ecologie, Ministère associé comme nous l'avait confirmé la Ministre lors de notre audience en février 2006. Cette nomination n'est intervenue qu'en septembre.

Ville et Aéroport a écrit à la Ministre Nelly OLIN sur ce point et dans son courrier daté du 31 octobre 2006, son directeur de la prévention des pollutions et des risques, Laurent MICHEL, nous indique que par lettre du 10 juillet 2006 adressée au cabinet du Ministre chargé des Transports, le Directeur de cabinet de la Ministre de l'Ecologie et du Développement durable a fait part de son souhait de voir cette mission copilotée par le CGPC (Conseil Général des Ponts et Chaussées) et l'inspection générale de l'environnement.

Il indique que « Par lettre du 25 juillet dernier, le cabinet du MTETM a fait part de son accord sur cette méthode de travail et le chef du service de l'IGE a désigné, le 6 septembre 2006, Madame Annick HELIAS pour le représenter au sein de ce groupe de travail par ailleurs composé de deux représentants de la DGAC, du chef du service de l'aménagement et de l'urbanisme au sein de la DGUHC et de deux représentants de la Mission Bruit du MEDD ».

Il indique en outre que « la première réunion de ce groupe de travail s'est tenue le 17 octobre 2006 et a été consacrée à la comparaison des empreintes PGS/PEB des principales plates-formes ».

Enfin, il est précisé que « le groupe, qui souhaite rendre ses conclusions avant la fin de l'année, prévoit de tenir deux nouvelles réunions consacrées à l'étude de la faisabilité et à l'établissement d'un bilan « avantages/inconvénients » d'un rapprochement voire d'une fusion des deux réglementations ainsi qu'à l'audition d'élus locaux, de la Présidente de l'ACNUSA et de représentants du corps préfectoral ».

Vous trouverez en annexe du compte-rendu sommaire le document définitif qui a été adressé à la mission Rouquès en vue d'une audience prochaine.

II) Colloque annuel 2006 : « Développement aéroportuaire, aménagement du territoire et développement durable : quelle(s) décision(s) pour 2007 ? »

Il a été discuté des enjeux de ce colloque national : favoriser le débat contradictoire entre l'ensemble des acteurs du transport aérien. Il a été rappelé que tous les acteurs ont été invités (Directions d'aéroport, Compagnies aériennes, Gestionnaires d'aéroports, Syndicats de contrôleurs aériens, entreprises du transport aérien, élus des communes riveraines, collectivités locales concernées, associations de riverains, cabinet de consultant, FNAUT, SNECMA, Constructeurs Boeing et Airbus, ADEME, Ministère des Transports, Ministère de l'Ecologie, Députés européens, Commission européenne, adhérents de Ville et Aéroport, etc.). Un peu plus de 200 personnes étaient attendues.

Suite au colloque, un autre enjeu sera de finaliser une plate-forme de propositions sur la vision de Ville et Aéroport relative au développement aéroportuaire français (à la fois problématique parisienne et régionale). Cette plate-forme sera soumise aux candidats à la présidentielle. En effet, Ville et Aéroport doit jouer son rôle dans la campagne qui s'annonce et être force de propositions. D'ores et déjà, elle présentera à la presse le 22 novembre 20 propositions visant à assurer la mise en application du principe de développement durable au transport aérien.

Les actes du colloque paraîtront au cours du premier trimestre 2007. Ils seront diffusés et téléchargeables sur notre site Internet www.villaeroport.org

III) Quel rôle et quelle part des collectivités locales (ex : villes-sites) au sein des futures sociétés aéroportuaires ?

Sur demande du Maire de Blagnac, Bernard KELLER, il a été demandé à Ville et Aéroport d'attirer l'attention du Ministre des Transports par écrit sur la nécessité de prévoir un rôle et une part au bon niveau des villes-sites au sein des futures sociétés aéroportuaires qui vont se constituer en 2007 (Cf. Loi relative aux aéroports du 20 avril 2005).

D'après la loi relative aux aéroports, 15% du capital est à partager entre les collectivités locales alors l'Etat est à 60% et la CCI à 25%.

Il paraît normal que pour le cas de Toulouse-Blagnac les trois collectivités (Région, Département et Grand Toulouse) siègent au Conseil d'Administration et se partagent la part la plus importante du capital cédé. Il paraît également normal que les communes et intercommunalité directement concernées, car l'aéroport est situé sur leur territoire, puissent participer à ce capital.

Rappel de la position de Blagnac sur ce point :

Dans la mesure où la part de l'Etat a vocation à être transférée au secteur marchand, il apparaît qu'une cession de 60% du capital prive les autres acteurs d'une position de défense des intérêts du territoire, et de son développement même en cas de pacte des actionnaires minoritaires. Cependant, cette majorité peut être de 51% compte tenu notamment que l'investissement initial, comme le foncier, a été apporté par les collectivités publiques.

Il semble naturel que si les collectivités territoriales ne disposent pas d'une place significative dans les décisions concernant le développement elles organiseront une résistance à l'application de décisions qui leur seraient imposées.

Quelle répartition entre les collectivités locales ? Une proposition d'équilibre

Au-delà des questions relatives à la place des collectivités territoriales, il est naturel que la commune d'accueil de l'aéroport et non pas de l'aérodrome qui s'étale souvent sur plusieurs communes, soit présente es qualité au sein de l'instance de gouvernance.

Il semble pertinent que les collectivités territoriales, et plus particulièrement celles qui accueillent l'aéroport, s'unissent pour proposer les amendements suivants :

Réduire la part de l'Etat de 60 à 51%

Augmenter la part des collectivités territoriales pour la porter à 24%

Cela donnerait la répartition suivante : Etat et donc à court terme privé : 51%

Consulaires 25%

Collectivités territoriales 24%

Au sein des collectivités locales la répartition serait :

Conseil Régional, Conseil Général, EPCI, Communes de la zone aéroportuaire, Commune d'implantation de l'aéroport

« Avec un aussi faible niveau de participation, les collectivités, qui n'auront que trois places au comité de surveillance, demeurent dans l'immédiat scandaleusement exclues de la gouvernance d'un équipement essentiel pour l'économie locale », regrette avec raison B.KELLER.

La future société aéroportuaire aura en charge la poursuite des investissements prévus par le contrat d'objectif signé avec l'Etat en 2005. Au total, 200 millions d'euros sont programmés, dont environ 100 millions pour la construction d'un quatrième hall qui sera mis en service en 2009.

IV) Questions diverses

➤ Enquête publique sur le projet de nouvel aéroport Grand Ouest Nantes-Notre-Dame-des-Landes

L.CERCLERON a rappelé la position du SIVU aéroportuaire et de la CCEG. Par ailleurs, le décret relatif au droit de délaissement est toujours en attente. Il devrait sortir fin 2006.

➤ Déplacement sur le site de Beauvais-Tillé

Ce déplacement était programmé initialement le 8 décembre sur une demi-journée afin que Ville et Aéroport puisse notamment appréhender le phénomène low-cost (Ryanair).

Après contact passé auprès du conseil général de l'Oise, collectivité adhérente, il s'avère que la période actuelle est peu propice. Il y a un enjeu politique local fort sur la future gestion de l'aéroport qui intervient en 2007. Les négociations sont très vives entre la Communauté d'agglomération du Beauvaisis, le Conseil général de l'Oise et la Région Picardie.

Ce déplacement est donc reporté au printemps.

➤ Publications à venir

**Newsletter décembre-janvier spéciale colloque
Bulletin de liaison (8 pages) au 1^{er} trimestre 2007
Actes du colloque du 27/11**

➤ Point financier

Nouvelles adhésions à venir début 2007 : Conseil général de Loire Atlantique, Conseil général des Alpes-Maritimes, Communauté d'agglomération du Val d'Yerres, Communauté urbaine de Lyon (?), Conseil général du Val de Marne (?), Villeparisis, Limeil-Brévannes, Othis, Massy, ...

L'appel à cotisation 2007 se fera en février suite à l'Assemblée générale ordinaire.

La réunion se termine à 18h.